

59 - Subventions aux associations culturelles

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La politique culturelle de la Ville de Besançon s'articule autour du soutien :

- à la création et à l'expérimentation artistiques et à leur diffusion,
- aux initiatives et aux projets culturels des acteurs locaux,
- aux pratiques en amateur,
- aux actions visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, ainsi qu'aux projets au sein de l'espace public.

La Ville de Besançon intervient par le biais de dispositifs de soutien financier aux associations culturelles, qui s'inscrivent en complémentarité de différents programmes d'accompagnement aux acteurs et projets culturels (Emergences, Contrat de Ville, Contrat Local d'Education Artistique, Parcours artistiques et culturels, Hors saison un été culturel, Fête de la Musique...).

En 2015, à partir des réalités et des perspectives de son territoire, la Ville de Besançon a redéfini les modalités de répartition de son soutien financier aux associations culturelles autour des trois dispositifs suivants :

- Dispositif 1 - soutien aux projets (projets éligibles : création, diffusion, action culturelle-sensibilisation-médiation, organisation d'événements culturels récurrents et de manifestations culturelles exceptionnelles ou nouvelles)
- Dispositif 2 - soutien aux pratiques (activités éligibles : pratiques amateurs, accompagnement-ressources, études et recherches, diffusion régulière)
- Dispositif 3 - soutien à l'enseignement musical (structures éligibles : écoles de musique associatives).

Trois répartitions de subventions aux associations culturelles, en mars, septembre et novembre 2015, ont permis de soutenir 123 projets et activités de 105 associations à hauteur de 756 053 €, en dehors des programmes d'accompagnement spécifiques.

Dans le cadre de cette dernière répartition pour 2015, il est proposé l'attribution de subventions aux structures culturelles de la manière suivante :

I - Subventions dans le cadre du dispositif 1 - Soutien aux projets :

Le dispositif 1 a pour objectif général d'apporter un soutien financier à des projets particuliers, à des événements récurrents ou à des manifestations exceptionnelles, artistiques et culturels, dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre, du patrimoine.

- Subventions proposées au titre de l'aide à l'organisation d'événements récurrents bénéficiant de conventionnements triennaux : préfinancements des éditions 2016 :

Nom structure	Nom du projet	Proposition préfinancement CM 14/12/2015	Conventionnement Avenant
Juste Ici	Bien Urbain - 6 ^{ème} édition du 4 au 18 juin 2016	20 000 €	Avenant n° 1 au conventionnement triennal 2015-2017
Orgue en Ville	Festival Orgue en Ville - 8 ^{ème} édition du 1 ^{er} au 10 juillet 2016	7 500 €	Avenant n° 1 au conventionnement triennal 2015-2017
Na	Jours de Danse - 7 ^{ème} édition les 24 et 25 juin 2016	17 500 €	Avenant n° 1 au conventionnement triennal 2015-2017
	TOTAL	45 000 €	

- Subventions proposées au titre de l'aide à l'organisation de manifestations exceptionnelles et nouvelles en 2016 :

Nom structure	Nom du projet	Proposition subvention CM 14/12/2015
Association AVE - association des ateliers d'artistes de Besançon	Exposition des artistes plasticiens à la Tour des Cordeliers à Besançon, du 1 ^{er} avril au 3 juillet 2016	6 400 €
Benkadi - Joie Production	Concert de Joyce Tape et Boubakar Traoré à Besançon au Kursaal, le 7 mars 2016 * Sous condition suspensive de transmission des pièces administratives et financières nécessaires au versement de la subvention	2 000 €
	TOTAL	8 400 €

- Subventions proposées au titre de l'aide à la création :

Nom structure	Nom du projet	Proposition préfinancement CM 14/12/2015	Conventionnement proposé et durée
Cirque Plume	<i>La dernière saison - création 2016-2017</i>	30 000 €	Avenant n° 1 au conventionnement triennal 2015-2017
Keichad	<i>Dans le sillon de Vauban - création 2016</i> *Sous condition suspensive de transmission des pièces administratives et financières nécessaires au versement de la subvention	10 000 €* dont 5 000 € de transfert de crédits de la Citadelle	
	TOTAL	40 000 €	

Nom structure	Nom du projet	Proposition subvention CM 14/12/2015
Radio Campus	Deux balades sonores : <i>Cécité</i> et <i>Boucle du Doubs</i>	5 000 €
	TOTAL	5 000 €

- Subvention proposée au titre de l'aide à la diffusion :

Nom structure	Nom du projet	Proposition subvention CM 14/12/2015
Association AVE - association des ateliers d'artistes de Besançon	Démarrage du site internet des ateliers d'artistes* : valorisation des projets des artistes, soutien à la diffusion des œuvres, historique des résidences d'artistes. *Sous condition suspensive d'une délibération de l'association AVE sur ce projet	1 900 €
	TOTAL	1 900 €

II - Subvention dans le cadre du dispositif 2 - Soutien aux pratiques :

L'objectif général du dispositif 2 est d'apporter un soutien financier aux pratiques artistiques et culturelles régulières annualisées. Les activités éligibles sont :

- la formation artistique, en particulier en direction des publics amateurs,
- la ressource, l'information, l'accompagnement,
- l'étude, la recherche et la valorisation des arts, du patrimoine, de l'histoire et des sciences,
- la diffusion régulière.

Dans ce cadre, la durée du soutien correspond à l'année civile.

- Subvention proposée au titre de l'aide aux pratiques amateurs et aux activités de ressource, d'information et d'accompagnement menées par une association structurante en charge de la gestion et de la co-gestion d'un lieu :

Nom structure	Nom des activités	Proposition préfinancement CM 14/12/2015	Conventionnement Avenant
Bastion	Pratiques musiques actuelles	26 000 €	Avenant n° 2 au conventionnement triennal 2015-2017
	Accompagnement groupes musicaux		
	TOTAL	26 000 €	

III - Subvention d'investissement :

Nom structure	Nom du projet	Proposition subvention d'investissement CM 14/12/2015
Association Les Amis des Orgues de Saint-Ferjeux	Restauration de l'orgue de la Basilique de Saint-Ferjeux à Besançon	1 500 €
	TOTAL	1 500 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 127 800 € sera prélevée de la façon suivante :

- 126 300 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10032
- 1 500 € sur la ligne 204.30/20422.00509 CS 10032.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'attribution de subventions aux 9 structures culturelles susvisées pour un montant total de 126 300 € et autoriser les versements à ces organismes,

- approuver la subvention d'investissement de 1 500 € pour le projet de l'Association «Amis de l'Orgue de Saint-Ferjeux» et autoriser le versement à cet organisme,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants échéants à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.